

CHAMPROND EN GATINE

La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

n°55

Juin 2016

Bois de la Grosse Pierre

Le Petit Bois Landry

Forêt de Champrond



Quelques dates à noter dans vos agendas...

Exposition « L'Eau, une ressource vitale »

Jusqu'au 21 juin 2016

Toutes les informations en page 23

Réunion publique des Contrats Bleus

Lundi 20 juin 2016 à 20h

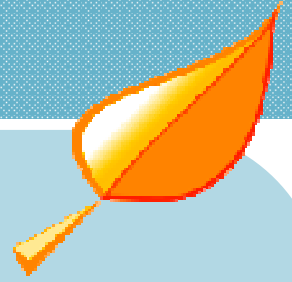
Toutes les informations en page 10

Fête de la Saint-Jean

Vendredi 24 juin 2016 à partir de 20h30

Toutes les informations en page 24





Mesdames, Messieurs,

V

oici notre deuxième édition de la Feuille de Chou de l'année 2016, vous trouverez dans les pages intérieures de nombreuses informations sur notre vie communale de ces derniers mois.

Un des éléments les plus marquants aura été les travaux successifs que nous avons réalisés pour la boulangerie, à savoir la réfection totale de la toiture, la destruction partielle du bâtiment annexe ainsi que la mise en place de la façade qui donne un nouvel air à notre place de l'église.

L'enfouissement des réseaux prévu est désormais terminé, les nouveaux lampadaires ont été installés.

Nous avons organisé une réunion publique afin de présenter les aménagements du centre bourg dans le cadre de l'opération Coeur de Village initiée et financée pour partie par le Conseil Régional du Centre Val de Loire. Ces travaux devront se dérouler au début de l'automne et vous trouverez un compte-rendu de cette réunion dans les pages suivantes.

Notre réseau d'assainissement a été réhabilité partiellement en étanchéifiant de nombreuses canalisations et des perspectives d'autres travaux sont envisagées pour améliorer notre système d'épuration en supprimant progressivement l'arrivée d'eaux parasites.

En ce qui concerne nos animations, elles ont été nombreuses, à destination de toutes les générations, le carnaval comme le repas de printemps pour ne citer que ces deux manifestations, ont toutes les deux été un succès.

Grâce à la commission fleurissement, des nouveaux bacs ont été implantés à toutes les entrées du village, à Beaurepaire, à Villemaignre et aux Vitriers.

Notre équipe d'agents municipaux s'est étoffée d'une nouvelle personne dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Vous découvrirez également le programme de nos festivités des mois de juillet et d'août.

Des évolutions rapides sont envisagées au niveau de l'intercommunalité, la fusion de notre communauté de communes des Portes du Perche avec celle du Perche Thironnais a été inscrite dans un schéma intercommunal élaboré par le Préfet d'Eure et Loir.

Dès notre prochaine édition, et également dans le site internet de la commune, nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à cette intention, sachant que nous vous expliquons dans cette édition la position de notre conseil municipal vis-à-vis de ce schéma.

Bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Eric Legros

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :
Sophie Prella
Les membres du Conseil
Municipal





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

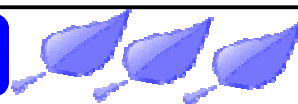
<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Jean Taquet 3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers : Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne (démission : déc 15), Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	--	--

<p>Les commissions communales</p> <p>✓ Urbanisme : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Luc Liard.</p> <p>✓ Voirie et Réseaux : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Luc Liard.</p> <p>✓ Bâtiments / Cimetière : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.</p> <p>✓ Eau et Assainissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Luc Liard, Christian Bornet.</p> <p>✓ Communication : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Luc Liard, Mireille Marie.</p> <p>✓ Champrond en Gâtine « Porte du Perche » Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie. Membre hors conseil : Claude Imhof</p> <p>✓ Appel d'offres : Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros. Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.</p> <p>✓ Fêtes-Fleurissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.</p> <p>✓ Finances : ensemble du conseil municipal</p> <p>✓ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Luc Liard.</p> <p>✓ Correspondant Défense : Philippe Guillemet.</p> <p>✓ Commerces : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Luc Liard.</p> <p>✓ Impôts directs : Titulaires : Jean-Luc Guibert, Catherine Lunel, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Jean Taquet, Olivier Houdy. Suppléants : Bernard Bigeault, Gérard Durand, Nicolas Javoy, Dominique Renard, Brigitte Wardavoire, Claude Lorin.</p>
--

<p>Les commissions intercommunales</p> <p>✓ Commission finances : Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Denis Granger.</p> <p>✓ Education sport et culture : Délégués titulaires : Jean-Pierre Brihaye, Philippe Septier. / Délégué suppléant : Luc Liard.</p> <p>✓ Développement Économique : Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Jean Taquet.</p> <p>✓ Aménagement du territoire et environnement : Délégués titulaires : Denis Granger, Céline Védie. / Délégué suppléant : Christian Bornet.</p> <p>✓ Services à la Population : Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet. / Délégué suppléant : Gaëlle Guyon.</p> <p>✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) : Président : Jacky Jaulneau, Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5^{ème} vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.</p> <p>✓ Regroupement pédagogique : Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.</p> <p>✓ Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) : Délégué titulaire : Denis Granger. / Délégué suppléant : Philippe Septier.</p> <p>✓ Parc Naturel Régional du Perche : Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p> <p>✓ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) : Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p> <p>✓ Conseiller Défense : Philippe Guillemet.</p> <p>✓ Centre National d'Action Sociale (CNAS) : Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.</p> <p>✓ Comité Bassin d'Emploi : Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.</p> <p>✓ ADMR : Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.</p> <p>✓ Croix Rouge : Délégué titulaire : Claire Tafoiry.</p>

<p>Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche</p>	<p>Le Président : Éric Gérard 1^{er} vice-président : Marylène Chevalier 2^{ème} vice-président : Patrick Coutant 3^{ème} vice-président : Éric Legros 4^{ème} vice-président : Bruno Jérôme</p>	<p>Le bureau : Jean-Louis Igier, Jean Rousseau, Jean-Claude Rousseau, Michel Bizard, Charles Bonissol, Christophe Barral, Francis Fezard, Jean-Michel Cerceau, Jacques Flaunet.</p>
--	---	---

Délégués communautaires : Éric Legros, Philippe Guillemet





Les résumés des conseils municipaux

RÉUNION DU 8 MARS 2016

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 8 mars 2016 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés :

Nicolas Javoy pouvoir à Philippe Guillemet.

Christian Bornet pouvoir à Eric Legros.

Mr le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Schéma départemental de coopération intercommunale
- Renouvellement du contrat de prestations informatiques avec Segilog
- Remplacement de Valérie Chrétienne en tant que déléguée au SIRP
- Vote des subventions aux associations
- Aire de covoiturage

Accord du conseil.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, qui a défini la fusion de la communauté de communes des Portes du Perche avec celle du Perche Thironnais. Une réunion a eu lieu avec les élus des deux communautés de communes le 1^{er} mars 2016 à Saint Victor de Buthon en présence de Mme le Sous-Préfet et une autre avec les maires le 7 mars 2016. Les avis des élus sont partagés, il s'avère que la tendance serait dans un premier temps une fusion avec la CDC du Perche Thironnais et dans un second temps avec la CDC du Perche voire avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural dans son ensemble.

Les avis des élus ont évolué, ils étaient plutôt négatifs à l'annonce du projet alors que maintenant les avis sont un peu différents, la problématique avec la communauté de communes de Nogent le Rotrou, c'est sa complexité, la présence de nombreux syndicats intercommunaux qui rendrait une fusion difficile aujourd'hui. De plus, la CDC du Perche a la compétence scolaire ce qui pourrait à terme avoir pour conséquence de mettre en danger certaines écoles rurales.

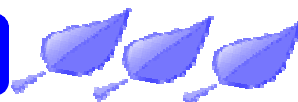
Il est indiqué que la commune des Corvées les Yys serait favorable à la fusion avec le Perche Thironnais.

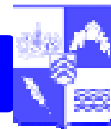
Le choix à faire pourrait être de se rapprocher de la communauté de communes du Perche Thironnais pour envisager ensuite une fusion avec celle de Nogent. Il est indiqué que quelque soit la décision prise, les élus vont devoir apprendre à travailler ensemble pour unir leur force.

Néanmoins, afin d'être en accord avec les avis pris au sein de la communauté de communes des Portes du Perche, le conseil municipal s'oppose à toute fusion dans l'immédiat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE EAU POTABLE

Le compte administratif 2015 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 24 228.97 € et un résultat cumulé excédentaire de 75 739.37 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 29 656.74 € et un résultat cumulé excédentaire égal à 6 157.21 €. Le compte administratif 2015 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2016 75 739.37 € en section de fonctionnement et de reporter 6157.21 € en recettes d'investissement.





BUDGET PRIMITIF 2016 : SERVICE D'EAU

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 162 369.77 € en section de fonctionnement et à 59 526.98 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu l'aménagement des abords de la station de pompage (clôture avec portail et serrure), la création d'une canalisation route de Combres, le renouvellement de branchements en plomb, le remplacement de canalisations au Bois Gilet et à Bois Landry.

Il est proposé à titre exceptionnel de reverser une part de l'excédent au budget général (30 000 €) et au budget assainissement (5 000€)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2015 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 4 233.59 € et un excédent cumulé excédentaire de 54 512.38 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 2 135.31 € et un résultat cumulé déficitaire de 3 798.29 €. Le compte administratif 2015 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2016 50 714.09 € en section de fonctionnement et d'affecter 3 798.29 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit.

BUDGET PRIMITIF 2016 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 100 114.09 € en section de fonctionnement et à 99 741.29 € en section d'investissement.

A ce budget, il est prévu la réhabilitation du réseau d'assainissement Grande Rue et Ruelle de la Tour, l'achat d'une pompe pour la station d'épuration ainsi qu'une étude pour un projet de lagunage, qui est une technique de traitement des eaux usées naturelle ayant un coût de fonctionnement moindre. Il s'avère que notre station d'épuration reçoit beaucoup d'eaux parasites et qu'elle est prévue pour 350 équivalents/habitants. Le coût d'une lagune est estimé à 250 000 €.

Il est évoqué les réfections régulières des tampons d'assainissement de la grande rue, voie départementale à grande circulation. Dans le cadre du projet de transfert de certaines voies départementales aux communes, nous avons sollicité par délibération la prise en charge en partie par le conseil départemental des frais inhérents à ces réfections de tampons d'assainissement qui grèvent notre budget. La commune de Montlandon a pris aussi une délibération en ce sens, ainsi nos deux communes sont associées solidairement sur une même délibération. Lors de la réunion d'une commission voirie, les élus départementaux ont indiqué que ces demandes étaient recevables.

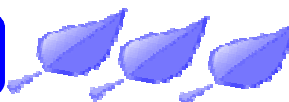
TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs eau et assainissement :

EAU	
Abonnement annuel	25.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.50 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.37 €
Vente d'eau en gros le m3	1.00 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	47.00 €
Consommation le m3	1.15 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €
Vente d'eau en gros le m3	1.00 €

Branchement eau	1 500 €
-----------------	---------





Considérant que les budgets annexes sont financés par les usagers et que le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget général n'est possible qu'à titre exceptionnel à condition que les tarifs ne soient pas augmentés pour ne pas générer de l'excédent supplémentaire, le conseil municipal décide donc de ne pas augmenter les tarifs du service d'eau puisqu'un reversement de l'excédent est prévu.

DOCUMENTS D'URBANISME

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme. Considérant la volonté de la communauté de communes de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il serait souhaitable qu'il soit mis en place rapidement pour que les modifications prévues y soient intégrées au plus tôt. Mr le Maire fait part également au conseil que l'engagement vers un P.L.U.I. dans le cadre de notre C.D.C. n'obligera pas à le refaire en cas de fusion avec une autre C.D.C. L'intérêt d'un P.L.U.I est d'organiser l'urbanisme à une échelle plus grande pour une répartition des constructions plus équilibrée dans l'intérêt général du territoire.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Mr le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec Segilog pour une durée de 3 ans au coût de 2 502 € TTC par an. Accord du conseil municipal.

REMPLACEMENT D'UNE DELEGUEE AU S.I.R.P.

Considérant la démission de Mme Chrétienne Valérie du conseil municipal, Mr le Maire propose de la remplacer en tant que déléguée au S.I.R.P. Il sera demandé à Nicolas Javoy s'il souhaite être délégué, sinon Claire Tafoiry accepterait de l'être. Accord du conseil.

AIRE DE COVOITURAGE

Mr le Maire informe le conseil municipal que les panneaux covoiturage ont été mis en place mais qu'il faudrait maintenant procéder à l'ouverture des grilles, à voir sur place en commission.

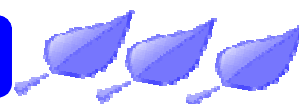
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2016, le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations :

Il n'est pas attribué de subvention à l'association Les Paniers d'Aligre étant donné qu'il leur est prêté un local gracieusement. Cette association compte actuellement 35 adhérents, il faudra voir pour que la commune puisse disposer d'un jeu des clés du local.

Libellés	Subventions 2016
Association des Anciens combattants	50
Un Petit Air de Culture	500
Coopérative Scolaire (72 x 10 €)	720
Société de Pêche	0
Perche Association Football	0
Perchemin	100
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	200
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	50
Amis des Jumelages du Canton	50
U.S.E.P du Perche	100

Libellés	Subventions 2016
Les Contrats Bleus	80
Stade loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	400
Association des Parents d'Elèves	160
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	80
La Croix Rouge	50
Comice Agricole	80
Comité des Fêtes	2450
Bibliothèque	300
Les Paniers d'Aligre	0
TOTAL	6 150





TEMPS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mr le Maire rappelle au conseil que des activités sont proposées aux enfants sur les temps d'activités périscolaires (compétence du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique), notamment du sport, de la calligraphie, un atelier numérique et des loisirs créatifs. Il avait été également proposé par le SIRTOM un atelier tri, qui n'a pas été retenu par les élèves.

CONTRAT D'AVENIR

Mr le Maire rappelle au conseil que le contrat d'avenir occupé par Thomas Gosset arrive à terme le 31/03/2016. Le coût d'un salarié à temps plein s'élève à environ 25 000 € par an. Des demandes de partenariat ont été sollicitées auprès de plusieurs collectivités, qui n'ont pas eu de suite. Il s'avère aussi qu'il existe des incertitudes, notamment en ce qui concerne les compétences eau et assainissement qui seront transférées dans un avenir proche à la CDC. Ces différents paramètres rendent aléatoires des décisions en faveur d'embauche définitive.

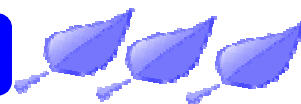
Par conséquent, le conseil municipal décide de chercher une nouvelle personne qui serait éligible au contrat d'avenir et qu'en attendant, Il sera demandé aux communes voisines si l'on pouvait obtenir de leur part des aides ponctuelles dans le cadre de mise à disposition de personnel.

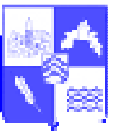
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil :

- ✓ qu'il a sollicité un devis auprès d'Eiffage pour la mise en place de prises pour illuminations à prévoir sur les poteaux d'éclairage public.
- ✓ que le logement sis 68 Grande Rue pourra être repris par la commune dès le jugement que nous espérons favorable, du Tribunal d' Instance prévu fin avril.
- ✓ que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 5 avril 2016.
- ✓ Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un miroir au carrefour de la route de La Loupe et de la rue du Plessis, il est rappelé le projet de mise en sens unique de la ruelle de la Tour.
- ✓ Le sens interdit à Beaurepaire est à sceller, il est également décidé de prévoir un deuxième sens interdit à implanter un peu avant le premier ainsi qu'un panneau d'interdiction de tourner à gauche, de nombreux véhicules circulent sur la voie en sens interdit par manque de visibilité du panneau.
- ✓ Un compteur est à prévoir à Villemaigre pour comptabiliser les consommations d'eau des habitants de Villemaigre commune de Le Thieulin, endroit à définir.
- ✓ Le SIRTOM envisage de doter tous les foyers de containers à ordures ménagères pour minimiser les risques professionnels liés aux opérations de collecte, pour faciliter le tri et permettre l'amélioration de la qualité et de la quantité des déchets triés. Les bacs seront dotés de puces afin de laisser au SIRTOM la possibilité de mettre en place une tarification incitative. Le coût du projet est évalué à 600 000 €.
- ✓ Un rendez-vous éco-exemplarité est fixé le 05/04/2016 à 18 h à la mairie avec un agent du SIRTOM pour faire le point sur la gestion des déchets sur la commune.
- ✓ Il est rappelé la vitesse excessive des véhicules à Villemaigre.
- ✓ Aucune nouvelle du projet d'implantation d'une antenne à Montireau.
- ✓ Il est évoqué le projet de déploiement des compteurs électriques Linky, qui fera l'objet d'une réunion d'information.
- ✓ Philippe Septier a assisté récemment à une réunion de la commission culture au sein du Parc Naturel Régional du Perche, qui a fait l'objet du bilan d'activités 2015. Il s'avère que le budget prévu a été peu utilisé, la plupart des projets retenus n'ayant pas eu lieu, ce qui va engendrer une baisse de budget pour 2016.
- ✓ Une édition spéciale de la Feuille de Chou est en cours d'élaboration pour annoncer les prochaines festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.





● L'actualité communale et intercommunale ●



RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE LA BOULANGERIE COMMUNALE



Les travaux de façade sont terminés (partie commerciale). Cette nouvelle façade a été réalisée par Couleur Bois, la société retenue, spécialisée dans les façades de commerces.

Cet aménagement devrait donner un nouvel élan au village et dynamiser le commerce local.

En effet, la départementale 923 est très fréquentée, et nous pouvons ainsi inviter les automobilistes du week-end à faire une halte dans notre village.



ZOOM SUR UN EMPLOYÉ DE LA COMMUNE : ALEXANDRE GONSARD

Suite à la fin du contrat d'avenir occupé précédemment par Thomas Gosset, nous avons cherché une personne pouvant correspondre à un contrat de même nature suivant le profil attendu par notre collectivité territoriale.

Après un mois de recherche, nous avons retenu la candidature d'Alexandre Gonsard.

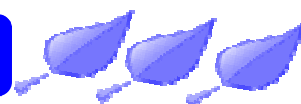
Ce jeune homme de 19 ans présente les qualités requises pour notre offre d'emploi.

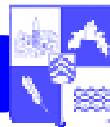
Auparavant, Alexandre Gonsard a travaillé dans plusieurs communes et ses compétences sont variées car elles vont de l'entretien des espaces verts à des travaux de rénovation des locaux en passant par de la maçonnerie.

D'ores et déjà, les contrats d'avenir étant faits pour permettre une professionnalisation des agents, des formations vont lui être proposées, et ce avec son accord, pour qu'il puisse acquérir de nouvelles compétences.

Comme nous l'avions fait précédemment, ce poste sera mutualisé avec la commune des Corvées les Ys et ce pour une journée par semaine.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre personnel communal et nous vous demandons de bien vouloir l'accueillir pour qu'il puisse exercer son travail de façon sereine.





L'actualité communale et intercommunale

INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les écoles maternelles et primaires du regroupement scolaire, contacter la Mairie.

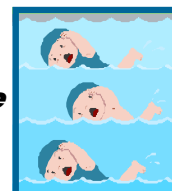
Pour le collège et le lycée, contacter la Communauté de Communes (Renseignements auprès de Marie-Paule Fourmond, service transports, n° téléphone 02.37.81.29.59).

Formulaires à remettre pour le 20 juin

Réouverture
du parc aquatique
en juillet 2016

CARTE PISCINE

⇒ à retirer à la Mairie



La Communauté de Commune offre 4 entrées par an au parc aquatique du Perche

COMMÉMORATION DU 19 MARS

La Cérémonie commémorative du Cessez-le-feu en Algérie s'est déroulée le 19 Mars 2016.

Dès 10 h 30 : Rassemblement au Monument aux Morts de Champrond-en-Gâtine.

Dépôt de gerbe, lecture du manifeste, minute de silence et pot de l'amitié au Tabac d'Aligre.

Lors de cette cérémonie, Mr BOUCHER Roger s'est vu remettre la médaille des Anciens Combattants par Mr MENANT, président de l'association.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016

La cérémonie commémorative du 71ème anniversaire de la fin des hostilités 1939-1945 s'est déroulée ce 08 Mai 2016.

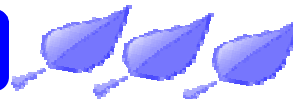


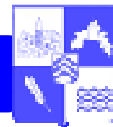
A cette occasion, M. Menant (Président de l'association des anciens combattants) et M. Legros (Maire de la commune) ont déposé deux gerbes de fleurs au pied de notre monument aux morts.

Ce dépôt de gerbe a été suivi de la lecture du manifeste et de la minute de silence.



La cérémonie s'est achevée au Sébastopol avec le pot de l'amitié.

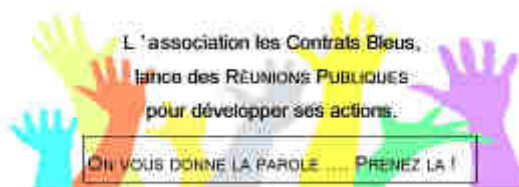




● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **LABELLISATION DE L'ASSOCIATION DES CONTRATS BLEUS**

Dans le cadre d'une démarche de labellisation en Centre Social des actions de l'association Les Contrats Bleus, nous avons besoin de la participation d'un maximum d'habitants de la Communauté de Communes pour collecter vos avis, idées, revendications, etc..



Connaissez-vous votre territoire ?

L'appréciez-vous ? Pourquoi ?

Quels sont vos souhaits, pour vivre mieux, encore mieux ?

Vous êtes tous concernés, parents, grands-parents, seuls, en couple ou en famille ...

AFIN DE REQUEILLIR VOS OBSERVATIONS
NOUS NOUS DÉPLAÇONS PRÈS DE CHEZ VOUS :



LUNDI 20 JUIN à 20h

à la Salle des Fêtes de CHAMPROND EN GATINE

Plus d'informations, Association Les Contrats Bleus, 02 37 29 94 47, lescontratsbleus@orange.fr

✂ **REPAS DE PRINTEMPS : LE DIMANCHE 24 AVRIL 2016**



L'édition 2016 du repas de Printemps est une nouvelle fois une grande réussite.

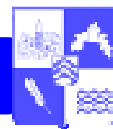
54 personnes sont venues partager un très bon repas organisé à la Table du Perche.

Nos deux doyens présents ce jour (Madame Mempontel et Monsieur Bigeault) ont reçu un magnifique panier garni pour fêter l'arrivée des beaux jours. Les morceaux d'accordéon joués par Morgane et Maxime ont permis quelques pas de danse pendant le repas.

La municipalité remercie la Table du Perche pour ce sympathique repas, sans oublier les élus et l'association "les petites mains" qui ont confectionné les menus.

A l'année prochaine...





● L'actualité communale et intercommunale ●

ENQUÊTE SUR LE TRI SÉLECTIF ET L'ASSAINISSEMENT

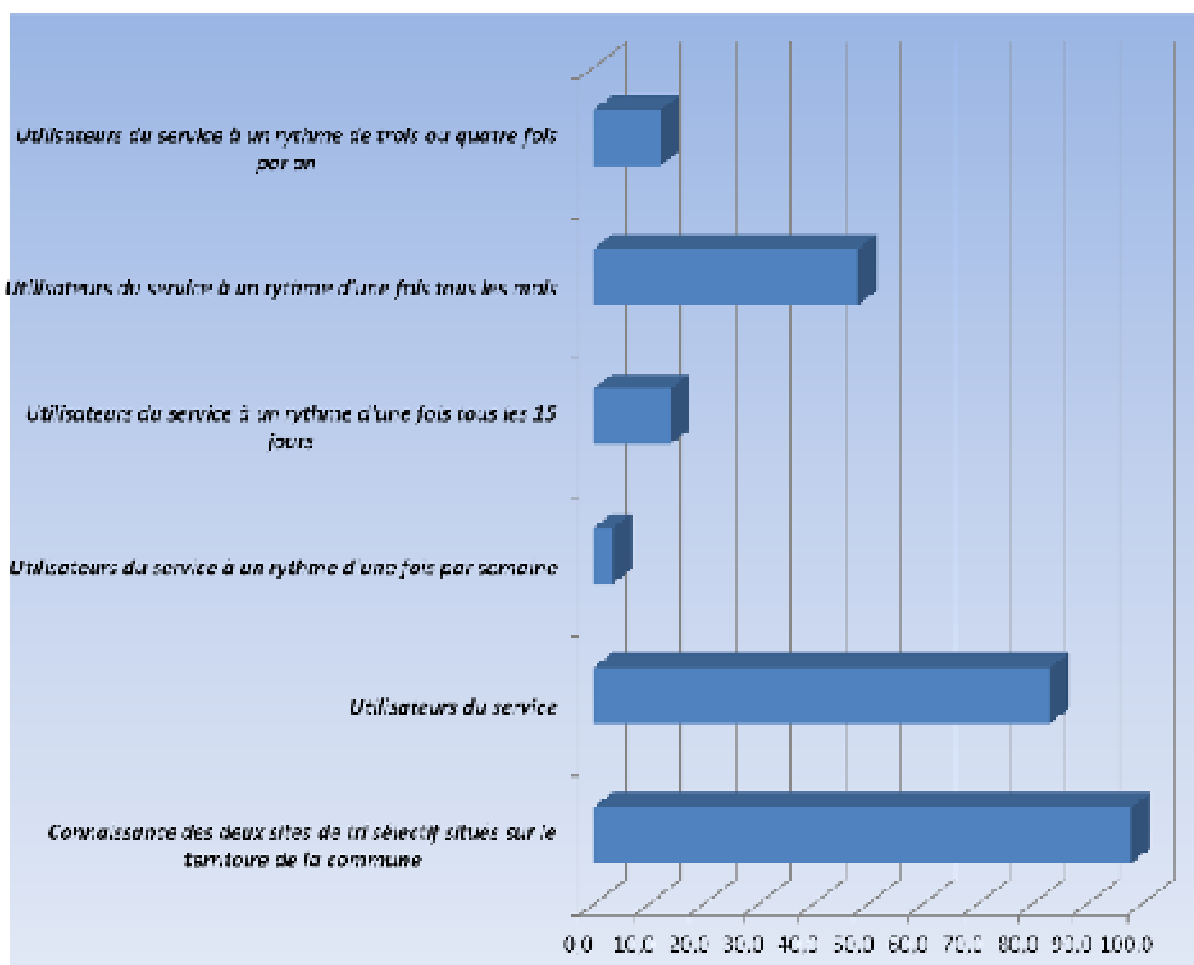
Analyse du questionnaire établi lors du stage de Madame Sylviane Doyen du 21 au 25 mars 2016

✓ Points d'apport de tri sélectif

Pratiquement toutes les personnes ayant répondu à l'enquête connaissent les points d'apport de tri sélectif. Parmi celles-ci une très grande majorité utilise ces points d'apport de tri sélectif. La périodicité majoritaire est d'une fois par mois.

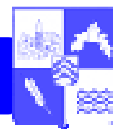
✓ Conteneur de récupération des vêtements

- 58% des personnes enquêtées utilisent ce service et parmi les 66 foyers utilisateurs, 21 éprouvent des difficultés dans son utilisation. Cette information sera donnée à l'association qui gère ce conteneur.
- 46% des foyers interrogés ont un **composteur** et un tiers d'entre eux l'a obtenu par le SIRTOM via la mairie.
- 89% des foyers enquêtés utilisent des **produits de marque** pour l'entretien de son logement.
- 71% des foyers enquêtés utilisent des **produits ménagers simples**.
- 52% des foyers enquêtés utilisent **des lingettes** et en grande majorité 49% les mettent dans les poubelles une fois utilisées. Malheureusement, 3,5 % des foyers utilisateurs de lingettes les mettent dans les toilettes, ce qui est formellement interdit car celles-ci ne se dégradent pas et endommagent notre système d'épuration.



Taux d'utilisateurs – rythme de fréquentation des points de tri sélectif
Commune de Champrond en Gâtine (en pourcentage)

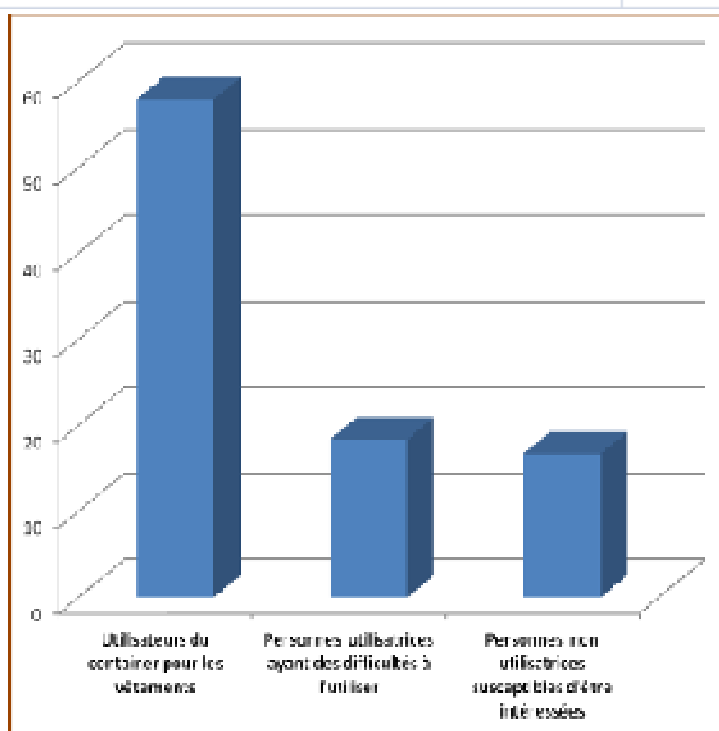


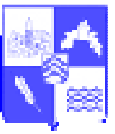


L'actualité communale et intercommunale

ENQUÊTE SUR LE TRI SÉLECTIF ET L'ASSAINISSEMENT

Critères évalués	Nombre de réponses positives	%
Connaissance des deux sites de tri sélectif situés sur le territoire de la commune	112	98,2
Utilisateurs du service	95	83,3
Utilisateurs du service à un rythme d'une fois par semaine	4	3,5
Utilisateurs du service à un rythme d'une fois tous les 15 jours	16	14,0
Utilisateurs du service à un rythme d'une fois tous les mois	55	48,2
Utilisateurs du service à un rythme de trois ou quatre fois	14	12,3
Utilisateurs du container pour les vêtements	66	57,9
Personnes utilisatrices ayant des difficultés à l'utiliser	21	18,4
Personnes non utilisatrices susceptibles d'être intéressées	19	16,7
Foyers disposant d'un composteur	52	45,6
Dont foyers l'ayant acheté	18	15,8
Dont foyers l'ayant construit	5	4,4
Dont foyers l'ayant obtenu par le SIRTOM via la mairie	37	32,5
Types de produits utilisés pour l'entretien du logement		
Produits de marque	102	89,5
Produits simples	81	71,1
Produits de marque de grands distributeurs	17	14,9
Foyers utilisateurs de lingettes	59	51,8
Parmi les utilisateurs de lingettes, foyers les jetant à la poubelle	56	49,1
Parmi les utilisateurs de lingettes, foyers les jetant dans les toilettes	4	3,5
Connaissance du règlement d'assainissement	19	16,7
Foyers consultant le site internet communal	63	55,3
Nombre total de réponses	114	





● L'actualité communale et intercommunale ●



Le bon fonctionnement du système d'assainissement est l'affaire de TOUS !



Régulièrement, des lingettes jetables sont jetées dans la cuvette des WC.

Ces lingettes n'ont pas le temps de se dégrader dans les canalisations.

Quand elles arrivent à la station d'épuration, elles forment des filasses qui s'entortillent et **bouchent les pompes de la station**. Le système étant bloqué, les eaux usées partent alors **polluer le milieu naturel** sans avoir été traitées.

Régulièrement obstruées, **les pompes de relevage s'usent de façon prématurée**.

Nous avons dû changer la tulipe, **la crépine centrale étant totalement obstruée et irréparable**, par deux turbines puis les pompes de relevage et broyage à un coût moindre et enfin des flotteurs.



La réparation du système a nécessité un investissement de 23 000 €



Rappelons le, biodégradable ou pas, toute lingette jetable doit être jetée à la poubelle.



Différentes HUILES sont déversées dans les canalisations d'eaux usées, soit dans les W-C, soit dans les évier.

Celles-ci risquent de se solidifier dans les réseaux en se refroidissant et **les obstruer**.



Rappelons le, collectez toutes les huiles liquides et déposez-les à la déchèterie.

Si ces règles ne sont pas appliquées, les frais de gestion de l'assainissement risquent d'augmenter et votre facture d'eau ou d'assainissement risque d'augmenter pour prendre en charge ces frais supplémentaires.

OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE - TRAVERSÉE DE CHAMPROND EN GÂTINE

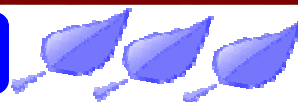
RÉUNION PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2016

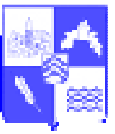
35 personnes ont répondu à l'invitation faite par la municipalité concernant l'aménagement du cœur de village.

Après la présentation sur l'écran de la salle des fêtes, un échange très constructif a eu lieu avec les riverains afin d'argumenter sur les choix proposés :

- ✓ Aménagement de la place de l'église,
- ✓ Création de nouvelles places de parking,
- ✓ Création de places "Arrêts Minutes",
- ✓ Espace paysagé,
- ✓ Nouveaux passages piétons,
- ✓ Zone à limitation de vitesse (30).

Cf. le compte-rendu de cette réunion dans les pages suivantes.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✍ **RÉUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 25 AVRIL 2016**

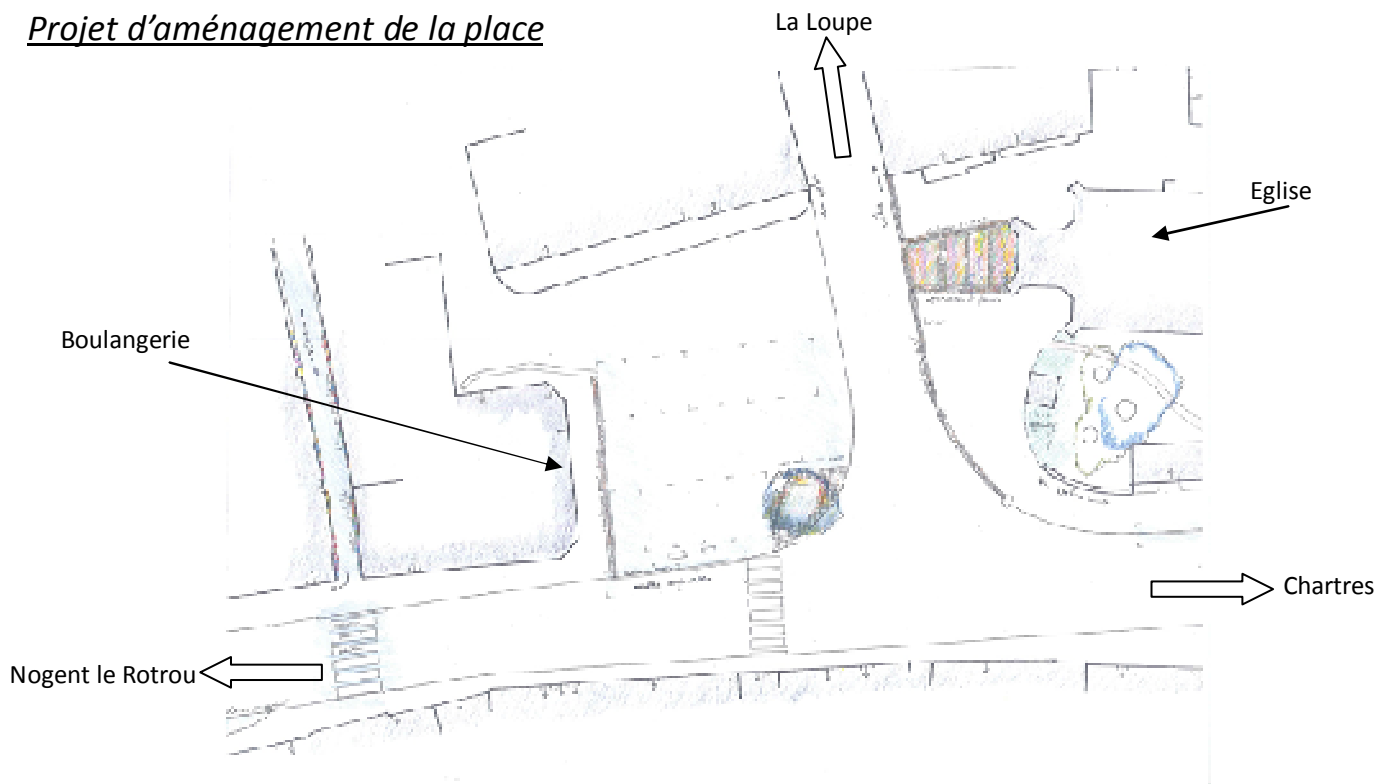
PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE

PROJETS DE MODIFICATIONS DE SENS DE CIRCULATION DANS QUELQUES RUES COMMUNALES

Trente-cinq personnes ont assisté à cette présentation.

Le projet a été présenté en indiquant par des photographies l'état actuel de la place de l'église et du centre bourg.

Projet d'aménagement de la place



Les travaux de la place de l'église consisteront en la création d'un espace paysager à l'emplacement de la cabine téléphonique et la mise en place de deux arrêts minute face au Restaurant le Sébastopol et un arrêt minute à côté du café Point Poste le d'Aligre face à la ruelle communale.

Entre la boulangerie et l'espace paysager, un espace de déplacement piétonnier sera créé, cet espace pouvant permettre en raison de sa grande largeur l'implantation de quelques tables et un espace de stationnement pour les vélos.

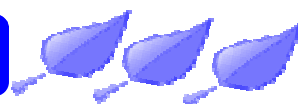
Le stationnement des voitures se fera en deux rangées avec un espace de circulation centrale.

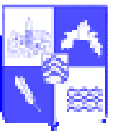
Un dispositif empêchera les véhicules de passer directement de la place à la grande rue (caniveaux et plots).

Une remarque a été faite afin de permettre aux habitants de la maison qui fait un angle avec la route de La Loupe puisse avoir un passage de sortie piéton entre deux emplacements dédiés aux véhicules.

Une autre remarque a été faite pour que soit indiqué par un marquage au sol le sens d'entrée et de sortie des véhicules pour éviter les confusions avec une bande peinte bien large pour marquer l'arrêt (STOP) avant de quitter la place.

L'espace face aux Monuments Morts sera désormais interdit aux véhicules, et l'entrée principale de l'église sera paysagée et accessible uniquement aux piétons. De part et d'autre du Monuments aux Morts, il y aura un espace enherbé.





● L'actualité communale et intercommunale ●

Création d'un jardin de baliveaux derrière l'église et d'emplacement de stationnements de part et d'autre de la grande rue, entre la place de l'église et l'ancienne perception.



Le jardin de baliveaux est un jardin où seront mis en place des plantes vivaces qui fleuriront une grande partie de l'année suivant le cycle de chacune des plantes. Un cheminement sera créé entre l'entrée principale de l'église et le jardin des baliveaux. Des bancs seront installés, le grand érable sera recépé et le vieux frêne supprimé.

Des places de stationnement vont être créées de part et d'autre de la grande rue de la place de l'église à l'ancienne perception, une demi-largeur de chaque emplacement sera à cheval sur le trottoir dont les caniveaux seront abaissés.

Création de deux sens uniques

Rue de la Guèze

Le sens sera à définir avec les riverains de la rue de la Guèze et de la rue de la Fontaine, il n'est pas exclu que l'on fasse des tests sur plusieurs semaines pour choisir le sens qui conviendra le mieux à la majorité et à la sécurité des riverains. Un accord unanime pour cette mise en sens unique a déjà été enregistré.

Ruelle de la Tour

Accord également pour ce sens unique qui partira de la place de l'église vers la rue des Rosiers, les riverains les plus proches de cette rue pourront passer de la rue des Rosiers jusqu'à l'accès à la ruelle piétonne secondaire qui débouche sur la grande rue. Un panneau à l'angle de la rue des Rosiers et de la ruelle de la Tour indiquera vraisemblablement sens interdit à 30 mètres (à finaliser).

Emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite

Nous en aurons deux sur la place de l'église et un à la mairie (accès principal).

Quelques propositions sont faites par les participants :

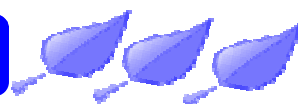
- . Abaisser les trottoirs au niveau de la « place de la Fontaine » pour la sortie des maisons riveraines (Lieu à renommer dans ce sens éventuellement).
- . Dispositif à mettre en place pour le ralentissement des véhicules aux entrées du village.
- . Suppression des arbustes qui sont dans les petits espaces paysagers proches du café le d'Aligre.

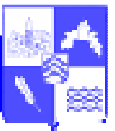
Quelques questions

- Qui entretiendra les végétaux mis en place ?

Comme cela sera mis en place sur les espaces publics, ce sera du ressort des employés communaux, cependant des riverains volontaires seront les bienvenus.

La réunion s'est terminée à 19h30.





● L'actualité communale et intercommunale ●

FLEURISSEMENT

Pour annoncer l'arrivée des beaux jours, les plantations de fleurs viennent d'avoir lieu.

Désormais, à chaque entrée du village et dans les hameaux, des nouveaux bacs à fleurs ont été disposés afin de rendre plus jolis les espaces publics.

La municipalité remercie les employés communaux qui ont confectionné les bacs pendant la saison hivernale.

Egalement, un grand merci à la commission fleurissement pour le travail réalisé lors des plantations.

Détails de l'opération :

Les 5 bacs en escalier aux différentes entrées du village ainsi que les quatre bacs carrés ont été plantés de vivaces :

- ✓ Dans les bacs entrée de village : 1 piéris, 1 cléome, 1 skimmia et quelques bulbes, dans les bacs carrés; plusieurs variétés de vivaces: benoite, gaura, aubriète bleue, oeillet de grenoble, echimcea purpurea, gaillarde naine kobold, ambulie quenn victoria, campanule champion rose-delphinium magic fountain, euphore unvigère.
- ✓ Renfort de vivaces au panama à Beurepaire, quelques plants également au panama à Champrond.
- ✓ Un 5ème bac va être mis et sera fleuri de la même façon à l'entrée de Beurepaire en remplacement du conifère malade.
- ✓ Le reste des plants va être planté sur la place du panama et aux abords de la salle des fêtes.
- ✓ Récemment les annuelles ont rejoints les vivaces dans les bacs en bois, devant la mairie, devant la boulangerie, place du panama, devant la salle des fêtes, au cimetière et sur la grande rue. Ce qui représente, en gros, une centaine de vivaces, 40 bulbes de narcisses et muscaris, 100 géraniums lierres, et environ 400 plants d'œillet d'inde de la serre communale. Un rosier a été remplacé rue des rosiers .



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

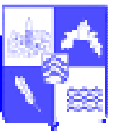
Les travaux d'enfouissement des réseaux se poursuivent.

De nouveaux luminaires ont été installés. La disparition des vieux poteaux en béton chargés de câbles électriques disgracieux laissent place à de jolis luminaires économiques en énergie.

Les travaux préparatoires à l'opération cœur de village sont donc réalisés sur la place de l'église.

Ci dessous, des photos prises avant et après la pose des luminaires...





● L'actualité communale et intercommunale ●

✍ L'OPPOSITION DES ÉLUS DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE AU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) parue au journal officiel du 8 août 2015 prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Elle vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les territoires peu denses comme le notre, seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. Pour l'Eure et Loir, le seuil intermédiaire est fixé à **10 626 habitants**.

Or, il s'avère que notre communauté de communes qui comporte 13 communes, à savoir : Belhomert, Champrond en Gâtine, Fontaine Simon, La Loupe, Les Corvées les Ys, Manou, Meaucé, Montireau, Montlandon, Saint Eliph, Saint Maurice-Saint-Germain, Saint Victor de Buthon et Vaupillon, ne comporte que **10 060 habitants** (chiffre retenu officiellement de 2012), c'est pourquoi, Monsieur le Préfet d'Eure et Loir a décidé que notre communauté de communes devait fusionner avec celle du Perche Thironnais.

Ainsi pour une différence de **566 habitants**, nous serions contraints à fusionner alors que notre population augmente encore (Voir notre population en 2013).

Nous, élus de la communauté de communes des Portes du Perche avons donc manifesté, le 9 mai, à Chartres pour dénoncer les conséquences de la loi NOTRe et « la fusion des Communautés de communes imposée sans logique territoriale et sans concertation », les élus des Portes du Perche se sont retrouvés, lundi soir, à la mairie de La Loupe. Ils ont réaffirmé leur opposition à la fusion avec la Com'com du Perche Thironnais.

Éric Gérard, le président de la communauté de communes des Portes du Perche, s'est fait le porte-parole des maires. « Le désaccord porte sur le périmètre de fusion. Notre objectif n'est pas de rester seuls, mais c'est la manière dont on nous impose ce territoire qui nous dérange... »

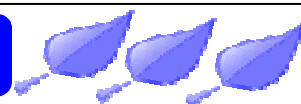
Nous souhaitons pouvoir proposer un schéma de fusion progressif adossé au Pôle d'équilibre territorial et rural du Perche. « Ce n'est pas un sujet grand public, c'est bien dommage car c'est un enjeu important pour notre territoire. »

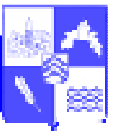
Le préfet d'Eure-et-Loir doit recevoir les élus, lundi 13 juin, et une réunion de concertation avec la commission départementale de la coopération intercommunale est prévue vendredi 17 juin. « On envisagera après certaines actions en fonction de la décision du préfet. »

Extraits de l'article de l'Echo Républicain paru le 01/06/2016 écrit par Mme Nadine Debeze

Population de notre territoire en 2013

Nom commune	Population
Belhomert-Guéhouville	844
Champrond-en-Gâtine	602
Fontaine-Simon	961
La Loupe	3666
Les Corvées-les-Ys	320
Manou	611
Meaucé	543
Montireau	148
Montlandon	270
Saint-Eliph	961
Saint-Maurice-Saint-Germain	490
Saint-Victor-de-Buthon	522
Vaupillon	457
Total	10395





● L'actualité communale et intercommunale ●

LES ÉLUS À LA RECHERCHE DE MÉDECINS

La Communauté de communes des Portes du Perche redouble d'efforts sur les différents moyens mis en œuvre pour recruter deux médecins d'ici la fin de l'année. Une réunion de crise a été organisée, lundi 30 mai 2016, à la mairie de La Loupe.

Éric Gérard, le président de la communauté de commune, explique : « Nous avons envoyé une lettre à la ministre de tutelle pour l'informer de la situation de crise dans laquelle nous sommes, à la suite du départ à la retraite de deux médecins généralistes, du départ anticipé et non prévu d'un médecin roumain que nous avons réussi à faire venir, il y a quatre ans, et du départ à la retraite d'un autre médecin. Sur sept médecins, nous n'en comptons plus que trois. Mais nous avons des doutes sur la volonté de deux d'entre eux, de rester chez nous. »

La seule réponse aujourd'hui acquise est l'arrivée d'un jeune médecin, une femme qui vient de finir ses études et dont le carnet de clientèle est déjà complet. Depuis des mois, les élus s'efforcent de trouver des solutions, en vain, malgré un plan très actif de recherches : envoi de 45.000 mails et de 600 plaquettes d'information, annonces dans les brochures spécialisées, démarchages auprès d'élus et de médecins de territoires voisins, etc.

Plusieurs élus ont émis l'hypothèse d'un « médecin salarié » qui travaillerait pour l'hôpital et/ou en exercice libéral.

« La télémédecine peut être une solution, mais cela n'avance pas pour des questions juridiques... Ce qui nous manque, c'est de la médecine de proximité et humaine ! On cible un profil de médecin proche de la retraite et arrivant de zones sensibles pour un exercice plus tranquille. La Maison de santé peut aussi être un outil complémentaire », estime Éric Gérard, fort agacé « même si ce problème est hors débat politique », que les pouvoirs publics n'aient pas prévu de dispositif.

« On est bien conscient du problème et fortement mobilisé. Une chose est sûre : à force de chercher, on va trouver. »

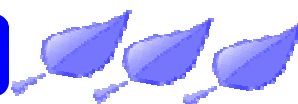
Pratique. Vous êtes médecin et vous souhaitez vous installer "au vert" ?

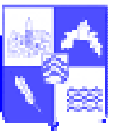
Découvrez le dispositif "Praticien accompagné". Tél.02.37.81.29.59

Extraits de l'article de l'Echo Républicain du 01/06/2016 par Nadine DEBEZE



Photo du site internet de la CDC des portes du Perche





L'actualité communale et intercommunale

CONSEIL DE SÉCURITÉ (GENDARMERIE)

Comme chaque année, à l'approche des vacances et pour votre sécurité, voici des documents transmis par la gendarmerie.

PROTEGEZ VOS VEHICULES

- ★ Verrouillez systématiquement portes et fenêtres de votre véhicule ;
- ★ N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable...) ;
- ★ Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières .

vosre brigade

BRIGADE DE GENDARMERIE
54 bis avenue du Duhois
28240 LA LOUPE

SI MALGRÉ TOUT VOUS ETES VICTIME D' UN CAMBRIOLAGE

- ★ Ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices ;
- ★ Appelez immédiatement la brigade de gendarmerie de votre domicile ;
- ★ Faites rapidement opposition sur cartes bancaires et chèquiers volés .

GENDARMERIE

Aidez nous
à vous protéger
en
Eure-et-Loir

POUR PREVENIR LES CAMBRIOLAGES,
LA GENDARMERIE MULTIPLIE SES PATROUILLES.

LE TEMPS EST L'ENNEMI DES VOLEURS,
DECOURAGEZ LES EN COMPLIQUANT LEUR TACHE

Ne pas jeter sur la voie publique

- ★ Fermez à clés les portails d'accès à votre propriété.
- ★ Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, judas, entrebâilleurs, blindage ...), volets au rez-de-chaussée et même en étage ;
- ★ Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- ★ Ne laissez pas d'échelle ou échafaudage entreposés à proximité ;
- ★ Eclairiez votre jardin en réalisant un détecteur de présence ;
- ★ Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler ;

« Le home jacking » : Les voleurs s'introduisent dans votre domicile et dérobent votre sac à main, les clés de votre voiture.

LES REFLEXES A ADOPTER

- ★ Dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : sac à main, clés de voiture, bijoux, etc
- ★ Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs ;
- ★ Si des individus prétendent être des agents de l'Etat, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire faites appel à la gendarmerie de votre domicile) ;
- ★ Signalez nous les comportements suspects.

De nombreux cambriolages sont encore commis, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

- ★ N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans le pot de fleurs, etc...
- ★ Ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte ni sur votre répondeur téléphonique ;
- ★ Même pour une courte absence, verrouillez portes, fenêtres et volets ;
- ★ En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches ...
- ★ Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres ;
- ★ Placez vos objets de valeur en lieu sûr.





L'actualité communale et intercommunale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PORTES DU PERCHE
18 rue de la Gare
28240 LA LOUPE
Tel : 02.37.81.29.59
Fax : 02.37.81.04.91
www.cdc-desportesduperche.com

Le Président : Eric GERARD

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif...

La Communauté de Communes des Portes du Perche lance une quatrième tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif non-conformes en partenariat avec les agences de l'eau. Ce partenariat permet d'obtenir une aide d'environ 50% sur le montant des travaux.

Ces subventions s'adressent aux PROPRIETAIRES VOLONTAIRES qui ont une installation préalablement contrôlée non-conforme. Les travaux concerneront 40 installations sur l'ensemble du territoire de la CDC.

SI VOUS SOUHAITEZ REHABILITER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, ET INTEGRER CETTE QUATRIEME TRANCHE, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DU SPANC AU 02.37.81.29.59 - M. DEPREZ.



Informations pratiques

Accueil de loisirs du mercredi

Suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'accueil de loisirs des mercredis permet aux enfants du territoire de pouvoir participer aux activités mises en place par les Contrats Bleus.

Renseignements auprès des Contrats Bleus au 02 37 29 94 49.

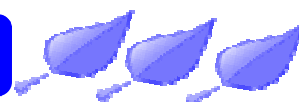
Le relais emploi :

Au service des entreprises et des demandeurs d'emploi, Mme DEPEYROT répond à vos besoins les lundi, mardi et jeudi. Locaux situés au 18, rue de la gare à La Loupe, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact : 02 37 81 38 93 - relaisemploi@orange.fr

La Communauté de Communes des Portes du Perche, c'est également : les travaux sur les voiries communales, les transports scolaires primaires/collège/lycées, la gestion du Parc Aquatique du Perche, du gymnase, le soutien à l'office de tourisme.

Pour plus d'informations, et suivre les actualités de votre communauté de communes, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.cdc-desportesduperche.com et à vous inscrire à la newsletter pour être tenu informé des actions menées tout au long de l'année.





L'actualité communale et intercommunale



LES CONTRATS BLEUS

L'association Les Contrats Bleus est le gestionnaire de la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Portes du Perche.

- **Pôle Petite Enfance, 3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe**

✓ **La Coccinelle** est un Lieu d'Accueil Enfants, Parents ; Lieu de rencontre, de jeux pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle.

✓ **Le Relais d'Assistants Maternels** a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes et des gardes à domicile. Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la petite enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel.

- **Pôle Enfance et Jeunesse, rue Jean Moulin, 28240 La Loupe**

✓ **L'Accueil de Loisirs** pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires et pendant les vacances d'Avril et de Juillet à La Loupe et pendant les vacances de la Toussaint et de Février à Vaupillon.

✓ **Le Conseil Jeune Intercommunautaire** est un lieu d'éveil à la citoyenneté et à l'apprentissage de la responsabilisation.

✓ **La Maison des Jeunes** est un lieu d'accueil, de vie, d'animation et de responsabilisation pour les jeunes de 11 à 18 ans. Ouverte tous les jours sauf le lundi de 14h à 18h.

✓ **Les animations vacances et les séjours adolescents** courent avec le rythme de l'année et permettent aux jeunes de participer à des activités spécifiques à toutes les périodes des vacances scolaires.

✓ **Le Point Information Jeunesse** est un lieu d'information et d'écoute, anonyme et gratuit. Toute l'information sur les formations, les sorties, les recherches de jobs d'été, d'activités de loisirs, etc. y est regroupée.

Toutes ces actions ne pourraient pas voir le jour sans l'aide et le soutien de partenaires financiers et techniques tels que la CAF, la DDCSPP, La Communauté de Communes des Portes du Perche, la PMI service du Conseil Général, les associations locales et bien sûr toutes les familles.

L'association dans ses multiples activités aurait bien besoin maintenant d'étendre son réseau de bénévoles. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus !



L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS EN PRATIQUE

PÔLE ADMINISTRATIF

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe

Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Permanences téléphoniques les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

PÔLE PETITE ENFANCE

3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe



LA MAISON DES P'TITS LOUPS

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h15

02 37 29 45 68 - mail : lescontratsbleus.creche@orange.fr

LA COCCINELLE

Les mardis de 9h00 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 16h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Les mardis de 16h à 19h et les mercredis de 9h00 à 12h00

02 37 49 00 45 - 06 32 23 61 65

mail : lescontratsbleus.ram@orange.fr



PÔLE ENFANCE, JEUNESSE

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 3 À 11 ANS

Toutes les vacances, SAUF Noël et Août

Garderie de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

Temps d'accueil de 9h00 à 17h00

Vacances de La Toussaint et d'Hiver à la Salle socioculturelle de Vaupillon

Vacances de Pâques et Juillet sur La Loupe

L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS (11 À 18 ANS)

Hors Vacances Scolaires :

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00

Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00

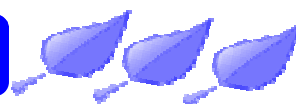
Toutes les vacances scolaires :

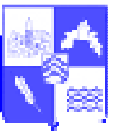
Du Lundi au Vendredi : 14h00 à 18h00

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Hors vacances scolaires





● L'actualité communale et intercommunale ●



PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE

Lundi 30 mai 2016



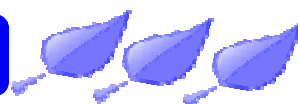
Jean-Michel Bouvier élu président du Parc

Les délégués du Parc naturel régional du Perche, réunis samedi 28 mai dernier en comité syndical à Rémalard-en-Perche, ont élu Jean-Michel Bouvier à la présidence du Parc. Ancien notaire, maire de Verrières et conseiller départemental de l'Orne, il succède à Jean-Pierre Gérondeau, à qui l'ensemble de l'assistance a rendu un vibrant hommage.

Jean-Michel Bouvier a rallié la quasi-unanimité des élus et de leurs voix (245 sur 248) derrière une proposition de gestion participative et collégiale aux instances du Parc. « Nous devons être fiers de ce qui a été fait depuis 18 ans », a insisté Jean-Michel Bouvier. « Le Parc du Perche est un outil à la disposition de tous sans exclusive. »

Un outil « au service des collectivités et bien sûr au service de ses habitants. Je vais m'employer avec l'équipe en place à rassembler notre énergie afin que ce territoire percheron soit encore plus attractif et plus préservé », concluait le nouveau président du Parc. Dans bien des domaines en effet, le Parc est à votre écoute pour vous aider à trouver des solutions et construire des projets : urbanisme, environnement, agriculture, tourisme, culture...

N'hésitez pas à contacter les services du Parc, qui sont gratuits pour les communes adhérentes : 02 33 85 36 36 et contact@parc-naturel-perche.fr





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

© Champ-livres ©

VOTRE BIBLIOTHEQUE VOUS INFORME

28/05/2016



18 panneaux de photographes réalisés par Yann Artus-Bertrand et des photographes partenaires conscients de l'importance des enjeux environnementaux.
 Cette exposition tout public aborde la question de l'eau, de ses utilisations, de sa préservation en tant que ressource vitale, tant sur le plan écologique que géographique, historique, social ou économique, et la sensibilisation au développement durable.

✓ Lecture numérique

Désormais, simplement avec votre numéro de carte d'adhérent (**gratuite**), vous pouvez, toujours **gratuitement** :

- . **consulter la presse en ligne**
- . **avoir accès au prêt de livres numériques**,

sur le site de la Médiathèque d'Eure et Loir (via votre PC, tablette, liseuse ou smartphone).

<http://mediatheques.eurelien.fr/>

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite, L'accès à la lecture numérique aussi.

Bonne lecture !

✓ Nouveaux services

Pour les personnes, adultes ou enfants, ayant une mobilité réduite et ne pouvant se rendre à la bibliothèque, nous vous proposons bénévolement, selon nos disponibilités et sur rendez-vous, de vous apporter une sélection de livres ou de vous faire la lecture à votre domicile.

Nous pouvons également, si vous le souhaitez, commander certains livres audio.

Nous disposons également de livres en gros caractères.

Les personnes intéressées peuvent contacter la bibliothèque

- . par téléphone **06 25 71 53 48**
- . par email à **champ.livres@orange.fr**

✓ Prochaine exposition

LES DROITS DE L'ENFANT
DU 23 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2016



✓ A vos plumes

Imaginez...

VIVRE A CHAMPROND-EN-GATINE
EN 2035 !
SANS PETROLE...

Vous pouvez déposer vos écrits (et coordonnées) **jusqu'au 31 décembre 2016** :
 directement à la bibliothèque (dans les locaux de la mairie) ou par email à **champ.livres@orange.fr**

Bonne écriture à tou(te)s !





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Comité des fêtes

Feu de la Saint Jean



Place du Panama / préau de l'école
Vendredi 24 juin 2016
à partir de 20h30



Entrée libre !

Venez nombreux partager ce chaleureux moment de convivialité

Buvette, restauration rapide
Soirée dansante
Feu à la tombée de la nuit

Festivités des 13 et 14 juillet



Le 13 Juillet

19 h 00 : Pot de l'Amitié à la salle des fêtes.

20 h 00 : Repas

12 € / Adulte et 6 € / enfant de - de 10 ans (une boisson offerte pour les enfants)

Sur réservation à la mairie avant le 9 juillet au 02 37 49 80 20

(Espèces ou chèque établi à l'ordre du Comité des Fêtes)

22 h 00 : Retraite aux flambeaux

Départ : Salle des fêtes

23 h 00 : Feu d'artifice (si la météo le permet) et

bal à la salle des fêtes au son de l'Orchestre PIERROT MUSETTE



Le 14 Juillet

08 h à 12 h 30 : Concours de pêche

(Truites offertes par la municipalité)

15 h à 18h : Jeux autour de la salle des fêtes

Chasse aux trésors, etc ...



Brocante de la St Sauveur

La brocante de la SAINT SAUVEUR est organisée

le lundi 15 Août de 7 heures à 18 heures

à la salle des fêtes



Emplacements non réservés : les exposants sont placés à l'arrivée,

Artisanat d'art à l'intérieur de la salle sur réservation.

Nous vous attendons nombreux à ces prochaines manifestations.

Bel été à tous.

Contact : Marie France Moinet 06 95 87 50 92 facebook: www.facebook.com/CdF28240





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Comité des fêtes

Fête des voisins



Bien que moins fréquentée cette année, les convives ont passé un très bon moment dans la bonne humeur.

Nous essaierons une nouvelle formule pour l'année prochaine.



Du côté des artisans, artistes et commerçants

Odile 'Tiff



Le salon Odile'Tiff sera fermé le vendredi 5 août au soir.

Réouverture le mardi 23 août à 9h00.

Pensez à prendre vos rendez-vous que ce soit pour mariage, cérémonies ou tout simplement pour le plaisir.

Xellessya et Odile seront heureuses de vous accueillir.

En vous souhaitant un très bel été à tous.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE.
LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

◎ Calligraphie ◎

Vente de matériels de calligraphie à l'Atelier Eric Montigny Calligraphe Professionnel

Plumes carrées, porte plume, pochettes en cuir pour le matériel, etc.

Pour toute information, contactez moi à : info@calligraphie-et-dorure.com

Bon été.



ERIC MONTIGNY

Calligraphe Chrysographe Enlumineur Professionnel

Plus de 33 ans d'expérience

Site : calligraphie-et-dorure.com

◎ la Table du Perche ◎

LA TABLE DU PERCHE

- Pizzas VENDREDI et SAMEDI soir sur place ou à emporter
- Restaurant ouvert le samedi soir sur réservation
- Nous sommes toujours ouvert le 1er et 2ème dimanche de chaque mois
- Vacances annuelles:
du: dimanche 31 juillet
au: dimanche 21 août inclus.

LA TABLE DU PERCHE
5 grande rue 28240 Champrond en Gâtine
Tel: 02.37.49.89.62

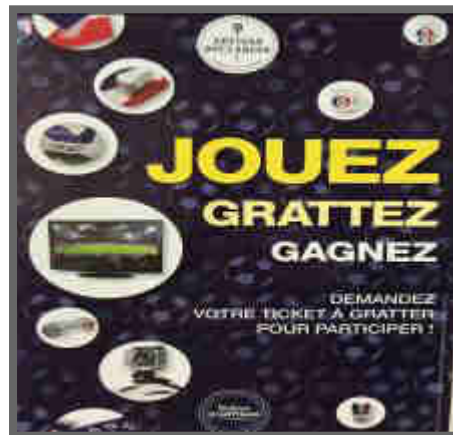




Du côté des artisans, artistes et commerçants

© Aux Gâtinettes de Champrond ©

Venez nombreux participer à l'événement
Au grand jeu organisé par votre boulangerie,



Aux Gâtinettes de Champrond

A l'occasion de la Coupe de l'UEFA

De nombreux lots à gagner, vous y attendent



Votre boulangerie vous accueille tous les jours sauf le **MERCREDI**

De 7h00 à 19h30 et le Dimanche de 7h00 à 13h00 et de 15h20 à 19h00



A votre disposition :

Tél : 02 37 37 08 39

@ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Information pratique :

Votre boulangerie sera fermée à l'occasion des congés d'été
du jeudi 28 juillet 2016 au mardi 16 août 2016





Du côté des artisans, artistes et commerçants

© le Sébastopol ©



LE SEBASTOPOLO

Bar-Restaurant-Traiteur

Le Sébastopol est à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dînatoire)

Possibilité de plats à emporter.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Le Restaurant sera ouvert toute la période estivale.

Nos prochaines Soirées à thème :

* Le Jeudi 7 et Vendredi 8 Juillet : 15€ par personne.

Assiette Mixed-Grill

Déclinaison de Fruits Rouges



* Le Mercredi 13 Juillet : Soirée spéciale à 20€

(Entrée, Plat et Café Gourmand)

"A la Torrification de la Forge" à Courville sur Eure.

* Le Jeudi 4 et Vendredi 5 Août : 15€ par personne.



Moules-Frites

Dame Blanche

02.37.49.80.02.

Pensez à réserver

24 Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

◎ la ferme EARL "les Vitriers" ◎

Pour vos apéritifs de cet été, surprenez vos invités, toastez les "apéri'boeuf" nature, piment d'Espelette et moutarde cornichons, disponibles dans les points de ventes de notre région.



Pour vos commandes de viande fraîche de bœuf et veau sous la mère, vous pouvez les effectuer dès maintenant, pour être livré à la rentrée de septembre.



Vente à la Ferme

Gaël Chaboche - EARL Les Vitriers
Les Vitriers
28240 Champrond-en-Gâtine
02 34 71 33 02
Téléphone Portable : 06 19 72 43 90

● Etat civil ●

Naissance :

LIVERNAIS Jade née le 06/04/2016 domiciliée 29 rue du Perche

FONTAINE Charlotte née le 13/04/2016 domiciliée 4 rue de la Chaussée

ARHEL Kayron né le 02/05/2016 domicilié 9 rue du Bois des Souches

MOREL Enzo né le 19/05/2016 domicilié 4 rue des Rosiers





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

■ LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ■

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





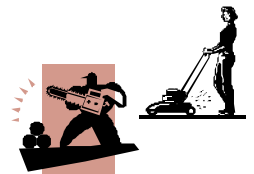
~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

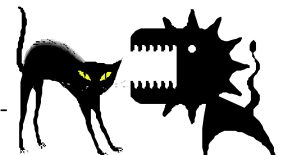


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Balayage des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Ordures ménagères et déchèterie ≈



Mieux gérer vos déchets au quotidien

Bien trier ses déchets, comment faire ?



La Prévention des déchets

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) est l'ensemble des actions mises en œuvre sur 5 ans par le SIRTOM pour réduire la production des déchets. Le PLPD du SIRTOM 2013-2017 se compose de 18 actions impliquant les ménages, les entreprises et les collectivités. Ces actions visent à informer et sensibiliser les publics du territoire aux enjeux de la prévention des déchets pour un changement de comportement au quotidien.

Pourquoi réduire nos déchets ?

La production de déchets a doublé en 40 ans en France. En 2011, une personne résidant sur le territoire du SIRTOM jetait en moyenne 340 kg d'ordures ménagères par an. A ces déchets, il faut ajouter les déchets de jardin, les encombrants et les apports en déchèteries. Ainsi, cette même personne produit en totalité 686 kg de déchets en une année. Aujourd'hui, un habitant du SIRTOM produit 635 kg de déchets ménagers (ordures ménagères + encombrant + déchets verts + déchèterie).

Comment faire ?

En appliquant la règle des 4 R :

- Réduire nos déchets
- Réutiliser plutôt que de jeter
- Réparer pour prolonger la vie de l'objet. Retrouver toutes les solutions et les adresses pour réparer, louer, revendre, partager, acheter d'occasion, donner ou créer près de chez vous sur : <http://www.eurelien.fr/annuaire-du-reemploi-et-de-la-reparation>
- Recycler en respectant les consignes de tri

Les actions phares du PLPD du SIRTOM

- Sensibilisation des enfants au tri et à la réduction des déchets : animation dans les TAP et les écoles
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : animation dans les collèges et écoles
- Distribution de composteur individuel et partagé
- Éco-exemplarité des collectivités : tri sélectif à la salle des fêtes, installation de composteur au cimetière...
- Promouvoir les éco-manifestations : prêt gratuit de gobelets aux associations du territoire.
- Mobilisation des artisans et commerçants



La Prévention des déchets dans votre commune

Mise en place du tri des déchets et du compostage au cimetière

Pour participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Je dépose ici mes déchets verts, ils seront compostés

OUI

- Branches d'arbres et arbustes
- Plantes, végétaux
- Mauves et autres

NON

- Plantes traitées
- Plantes à fleurs colorées

Participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Pour participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Je dépose ici mes pots ou jardinières vides

OUI

- Pots et jardinières en plastique

NON

- Pots et jardinières en terre

Servez-vous c'est gratuit

Participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Pour participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Je dépose ici mes ordures ménagères

OUI

- Ordures ménagères
- Emballages ménagers
- Produits ménagers

NON

- Ordures ménagères
- Emballages ménagers
- Produits ménagers

Participer à la réduction de mes déchets au cimetière

Mise en place du tri des déchets à la salle communale

Mise en place du tri des déchets au vide grenier

Prêt gratuit de gobelet au Comité des Fêtes

Mon Mémo tri

Zone déchets

Ordures ménagères

Tri sélectif



Infos pratiques

Nouveauté

Page Facebook

Le SIRTOM a créé une page Facebook pour informer en temps réel les usagers des dernières actualités de leur syndicat de déchets. N'hésitez pas à [J'aime](#) notre page.

Les Ordures ménagères et les Emballages Ménagers sont collectés devant chez vous le **LUNDI MATIN**

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés le **MARDI MATIN** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie ainsi que les Huberts.
- Hameaux collectés le **MARDI APRÈS-MIDI** : Les Vitriers, Le Petit Beauvals, Le Grand Beauvals, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

(NB : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain)

Les colonnes d'apport volontaire pour le verre et le papier sont situées
80 grande rue et Rue du perche à Beurepaire

Horaires d'été déchèterie de Saint Eliph :

Lundi : Fermée	Vendredi : 13h30 à 18h30
Mardi : 9h à 12h30 – 13h30 à 18h30	Samedi : 9h à 12h30 – 13h30 à 18h30
Mercredi : 13h30 à 18h30	Dimanche : 9h à 12h30
Judi : 13h30 à 18h30	

N'hésitez pas à consulter notre site internet www.sirtom-courville.fr ou à nous appeler au 02.37.23.32.63 pour connaître les horaires des déchèteries ou pour toutes autres demandes.





Numéros infos et permanences utiles

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé des Portes du Perche est située au 2, avenue du Perche à La Loupe. Le 17 février 2014, la Communauté de Communes des Portes du Perche a inauguré sa nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe. Une vingtaine de professionnels de santé s'y sont déjà installés.

DENTISTES à La Loupe

Dr. SACCENTI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr ANDREI		
Dr HEMERY	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96
DR HAMAL		

DOCTEURS GÉNÉRALISTES à la Loupe

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. NEAGU	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SOW OUAKARA	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46

SPECIALISTES à La Loupe

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Mlle DE PAUW Orthophoniste	2, avenue du Perche	02 37 52 99 74
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN	2, avenue du Perche	02 37 81 21 18
Psychologue adulte, enfants		
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Dr HAU DUMOULIN Dermatologue	2, avenue du Perche	02 37 53 33 48
Mme COLOMBELLI Diététicienne	2, avenue du Perche	02 37 21 61 82
M. LIVIU, M. COUSIN	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92
Kinésithérapeute		

M. TOULEMONDE, Mme BOHIN	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Kinésithérapeute		
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	17 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11

INFIRMIERES

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mlle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

S.E.L.A.R.L. "C+Bio"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
----------------------	---------------------	----------------

OPTICIENS

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigéard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

PHARMACIES

Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
Pharmacie de l'Etrier	21 rue de Chartres	02 37 81 13 19

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Cerisaie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

HOPITAL

MAISON DE RETRAITE	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11
-----------------------	------------------------------	----------------





ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70
 Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57
 Syndicat scolaire (Secrétariat) 02 37 81 15 04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe
<http://www.cdc-desportesduperche.com/>

PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
 Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à La Loupe
 02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
 e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
 Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

↳ Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 – 16h30	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie de la Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS	1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA	S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Début septembre 2016

Date butoir de remise des articles : le jeudi 25 août 2016

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

